



Comité de Tarn-et-Garonne

Boulodrome du Marché Gare - Boulevard Chantilly 82000 Montauban
Tél./Fax. : 05.63.20.28.85 - cd82@petanque.fr - www.petanque82-comite.fr

Pétanque Vazeracaise
Patrice CARRIERES
Dignerol
82220 VAZERAC

Montauban le 6 novembre 2014

Cher(e) Président(e),

Le 64^{ème} Congrès Départemental de Pétanque et Jeu Provençal de Tarn-et-Garonne se tiendra :

le samedi 13 décembre 2014 à 14 heures
salle des fêtes d'Orgueil.

L'ordre du jour de cette assemblée générale sera le suivant :

- | | |
|--|--|
| * Appel des sociétés et vérification des pouvoirs | * Rapports des commissions |
| * Tour d'horizon du Président | * Vote (projet et budget prévisionnel) |
| * Approbation du compte rendu du Congrès du 14 décembre 2013 | * Remise des récompenses |
| * Rapport moral de la saison 2014 | * Budget prévisionnel 2015 |
| * Rapport financier de la saison 2014 | * Vœux |
| * Rapport des vérificateurs aux comptes | * Questions diverses |

Je vous demanderai de bien vouloir être présent à ce congrès, ou de vous faire représenter par un de vos membres. Le délégué doit être porteur du « bon de représentation » ci-joint, dûment complété. **Seul, le délégué officiellement mandaté par le club, pourra intervenir et voter lors du Congrès.** Les autres accompagnateurs ou licenciés ne pourront pas prendre la parole, leurs remarques et questions devront être transcrites par le moyen de la fiche « proposition de vœux » dans les délais indiqués.

Un repas dansant clôturera cette assemblée. La participation sera de 20 € par personne. Les demandes d'inscription sont à retourner avant **le 30 novembre 2014** accompagnées de votre règlement effectué par chèque libellé au nom du CD Pétanque 82.

Comme annoncé lors de la réunion des présidents, le 3 octobre dernier, le comité départemental projette de prendre un virage important pour l'avenir de notre discipline.

En effet, afin de laisser demain au prochain comité une base encore plus solide et viable, une restructuration s'impose à savoir :

- dans un premier temps l'embauche d'une personne dédiée à la communication et au développement du sponsoring
- dans un second temps l'embauche d'un éducateur sportif chargé entre autre de faire connaître notre sport notamment auprès des jeunes et dans les écoles.

Ces emplois auraient vocation à être pérennes et seraient, les premières années, des contrats financés en partie par des aides de l'Etat. Cependant, vous comprendrez donc que ces projets ne seront financièrement possibles que si le prix des licences est augmenté.

Aussi, le comité départemental vous propose une augmentation sensible du prix des licences pour 2015 à savoir :

Elite et Honneur	35 €	Junior : nés en	10 €	Duplicata	15 €
Promotion	30 €	Cadet : nés en	5 €		
		Minime : nés en	5 €		
		Benjamin : nés en	5 €		

L'encaissement des licences validées avant le congrès ne s'effectuera qu'après le vote de l'augmentation du prix des licences par les sociétés, lors du congrès départemental.

Le montant de l'affiliation 2015 pour votre club s'élève à 45 € dont vous trouverez ci-dessous le détail :

Montant de l'affiliation au Comité :	35 €
Montant de l'affiliation à la FFPJP :	10 €

Je vous demanderai de bien vouloir faire parvenir au secrétariat un chèque de **45 €** (à l'ordre du CD pétanque 82) au plus tard le **13 Décembre 2014**.

Je tiens à vous rappeler qu'il ne sera délivré aucune licence au club, tant que cette affiliation ne sera pas réglée et que tous les membres du bureau ne seront pas licenciés.

Je vous informe que la date limite pour les mutations est fixée au **31 décembre 2014**, le cachet de la poste faisant foi. Un carnet de 10 mutations est à votre disposition au siège du CD au prix de **5 €**

Toute demande de mutation doit être accompagnée d'un chèque de **20 €** pour un joueur désirant changer de société ou de **40 €** si le joueur change de département.

Tout joueur non licencié en 2014, mais qui avait une licence en 2013, doit remplir une demande de mutation mais elle est gratuite, s'il reste dans le département ; s'il change de département elle coûte 40 €.

Permanence aux licences :

Les horaires de la permanence aux licences sont fixés comme suit :

Du 18 novembre 2014 au 30 avril 2015 : du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Du 5 mai 2015 au 6 novembre 2015 : tous les jeudis de 9h à 12h et de 14h00 à 16h30,

En dehors de ces horaires vous pouvez déposer ou envoyer les licences au secrétariat du comité.

Il est rappelé aux clubs :

- **que le Président du comité et la secrétaire administrative sont habilités à établir des licences.**
- **qu'en cas de difficulté rencontrée avec l'établissement des licences, les clubs doivent en référer immédiatement au Président du Comité Départemental**

⇒ **PIECES JOINTES :**

œ Bon de représentation et demande d'inscription au repas dansant

œ Composition du bureau 2015

œ Bordereaux de demande de licence

œ Proposition de vœux

Je vous remercie de bien vouloir respecter les dates de retour des divers documents.

Enfin, je tiens à vous informer que vous recevrez, avant le congrès, le procès-verbal du congrès de Montauban, le bilan financier de l'année 2014, le projet de budget 2015, ainsi que le pré-calendrier.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Cher(e) Président(e), à l'assurance de mes sentiments sportifs les meilleurs.

**Le Président du Comité Départemental
Laurent ROUGIER**

